



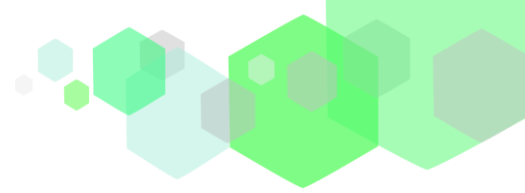
## Commune nouvelle de Vindry-sur-Turdine

Prédiagnostic – Evaluation des potentialités écologiques de 2 parcelles dans le cadre d'une révision du PLU

Note d'évaluation

14/04/2021





---

**Etude Réalisé pour :**

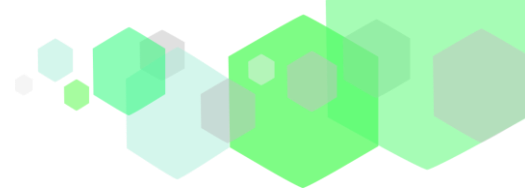


**Commune de Vindry-sur-Turdine :**  
Etude suivi par Benedicte Roger-Certhoux

**Etude réalisée par :**

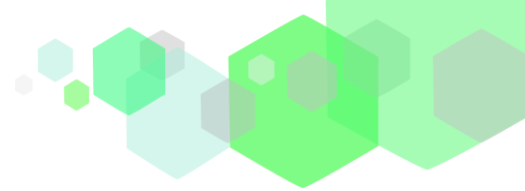


**SYMBIOS:**  
Inventaires et rédaction :  
Olivier Montavon, gérant

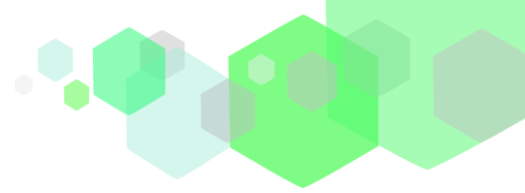


# SOMMAIRE

1	Contexte de l'étude .....	5
1.1	Le projet .....	5
1.2	La mission .....	5
2	Sites d'études – Parcelles soumises à modification de zonage .....	6
2.1	Secteur des Roches (Les Olmes) .....	6
2.2	Secteur du Moulin (Pontcharra-sur-Turdine) .....	6
3	Bibliographie et analyse du contexte écologique .....	6
3.1	Les inventaires naturels .....	7
3.1.1	Les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Floristique et Faunistique (ZNIEFF de type I et II) .....	7
3.1.2	Natura 2000 .....	8
3.1.3	Les Espaces Naturels Sensibles (ENS) .....	8
3.1.4	Les autres zonages naturels .....	8
3.1.5	Implications du zonage naturel pour les parcelles évaluées .....	8
3.2	Les autres données naturalistes .....	8
3.3	Trame verte et Bleue – Eléments du SRCE Rhône-Alpes .....	9
4	Méthodologies .....	11
4.1	Calendrier d'intervention .....	11
4.2	Démarche .....	11
4.3	Analyse des fonctionnalités - Evaluation des potentialités .....	12
4.4	Relevés des espèces présentes .....	12
4.4.1	Les oiseaux .....	13
4.4.2	Les reptiles .....	13
4.4.3	Les amphibiens .....	13
4.4.4	Les insectes .....	13
5	Résultats .....	13
5.1	Parcelles des Roches .....	13
5.1.1	Occupation du sol .....	13
5.1.2	Oiseaux nicheurs recensés et potentialités .....	14
5.1.3	Potentialités pour les amphibiens .....	16



5.1.4	Potentialités pour les reptiles .....	17
5.1.5	Potentialités pour les chiroptères (chauves-souris) .....	17
5.1.6	Insectes recensés et potentialités .....	18
5.2	Parcelle du Moulin .....	18
5.2.1	Occupation du sol.....	18
5.2.2	Oiseaux nicheurs recensés et potentialités .....	19
5.2.3	Potentialités pour les amphibiens .....	21
5.2.4	Reptiles recensés et potentialités .....	22
5.2.5	Potentialités pour les chiroptères (chauves-souris) .....	22
5.2.6	Insectes recensés et potentialités .....	23
5.3	Conclusion sur les potentialités faunistiques des parcelles soumises à modification de zonage .....	24
5.3.1	La parcelle des roches .....	24
5.3.2	La parcelle du Moulin.....	25
6	Perspectives .....	26



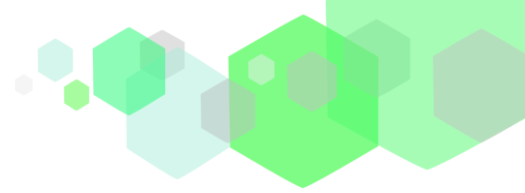
# 1 Contexte de l'étude

## 1.1 Le projet

La commune de Vindry-sur-Turdine est en cours de révision de son Plan Local d'Urbanisme. Dans ce cadre, 2 parcelles voient leur destination changer sur les anciennes communes de Les Olmes dans le secteur de la rue des Roches et de Pontcharra-sur-Turdine dans le secteur du Moulin. La parcelle du Moulin est concernée par une réduction de 8400 m<sup>2</sup> de zone A (Agricole) pour un passage en zone Ui et Ue. La parcelle des Roches est concernée par la création de 1133 m<sup>2</sup> de zone AUa7 (à urbaniser) sur d'anciens éléments remarquables constitués de jardins ou friches (jardins abandonnés). Dans le cadre de la prise en compte des impacts prévisibles sur les milieux naturels dus aux changements de destination du parcellaire communal, la commune de Vindry-sur-Turdine souhaite être accompagnée pour évaluer la compatibilité de ses projets de modification de zonage avec les enjeux de biodiversité.

## 1.2 La mission

Symbios répond ainsi à la demande de la commune de Vindry-sur-Turdine. Une mission de prédiagnostic et d'évaluation des potentialités écologiques pour la faune a été menée sur les tènements soumis à modification de zonage. Des visites de terrain ont été réalisées pour le recensement des espèces présentes et l'évaluation des potentialités pour les groupes faunistiques à enjeux réglementaires ou de conservation. Les éléments de cette évaluation seront repris dans une démarche d'examen au cas par cas auprès de l'autorité environnementale pour juger de la nécessité ou non d'une étude d'impact sur les milieux naturels et les espèces, dans le cadre des modifications prévues.



## 2 Sites d'études – Parcelles soumises à modification de zonage

### 2.1 Secteur des Roches (Les Olmes)

La parcelle soumise à modification et prochainement concernée par une orientation d'aménagement, est située en limites Est du lotissement des Roches (ancienne commune des Olmes). Elle est délimitée au Sud, à l'Est et à l'Ouest par un muret, et au Nord par une haie d'ornement. Les abords sont concernés par les habitations et leurs jardins du lotissement des Roches et des habitations présentes le long de la Grande Rue.



*Parcelle évaluée - Symbios*

### 2.2 Secteur du Moulin (Pontcharra-sur-Turdine)

La parcelle soumise à modification est située au Sud de la N7, à l'Ouest du complexe sportif Roger Marduel (ancienne commune de Pontcharra-sur-Turdine). Elle est délimitée à l'Est par une haie arbustive et arborée de limite de propriété entre la maison du gardien du complexe sportif et l'exploitation des Serres du Moulin. Au Nord par la N7 et son talus, au Sud par les serres en exploitation et à l'Ouest par une prairie de fauche (non clôturée). Le cours de la Turdine est présent aux proches abords en limite Nord-Est du secteur.

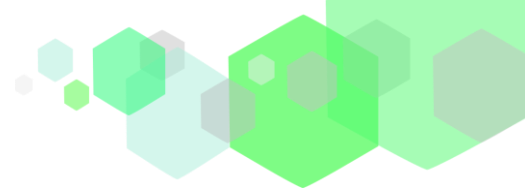


*Parcelle évaluée - Symbios*

## 3 Bibliographie et analyse du contexte écologique

La documentation à disposition a été consultée afin d'appréhender le contexte écologique des parcelles et de leurs abords. Cette démarche permet une première appréhension des enjeux de biodiversité en présence, ceux supposés, ou probables. Le contexte écologique global permet également d'orienter l'évaluation des potentialités écologiques des secteurs étudiés, par la prise en compte des espèces connues localement.





## 3.1 Les inventaires naturels

### 3.1.1 Les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Floristique et Faunistique (ZNIEFF de type I et II).

Dans une zone élargie à plus de 2 km des parcelles évaluées, le secteur est concerné par une ZNIEFF de type II et 2 ZNIEFF de type I.

#### *ZNIEFF de type II*

##### **La ZNIEFF de type II « Haut bassin de l'Azergues et du Soanan »**

est située à environ 1.7 km au Nord de la parcelle des Roches et 2.7 km au Nord de la parcelle du Moulin. Cette ZNIEFF est définie pour la richesse biologique du haut bassin des cours d'eau qu'elle englobe. Les espèces remarquables présentes sont liées aux milieux aquatiques, humides, des pelouses calcaires, des boisements ou des milieu rocheux. Les espèces à enjeux concernent les amphibiens (Sonneur à ventre jaune, Triton crêté, Rainette verte), les reptiles (Lézard des souches et Lézard vivipare), les libellules (Cordulie à corps fin, Agrion de mercure, Sympetrum vulgaire), les crustacés (Ecrevisse à pattes blanches), les mammifères (Campagnol amphibie, Muscardin et Chiroptères), ou les oiseaux (Cinle plongeur, Martin-pêcheur d'Europe, Engoulevent d'Europe, Pic mar, Autour des palombes, Circaète Jean-le-Blanc, Œdicnème criard, Chouette de Tengmalm, Chouette chevêche, Hibou moyen-duc ou Grand-duc d'Europe...).



*Martin-pêcheur d'Europe - Symbios*

#### *ZNIEFF de type I*

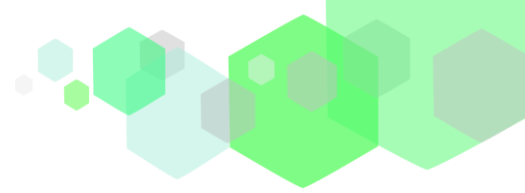
**La ZNIEFF de type I « Moyenne vallée de l'Azergues et vallée du Soanan »**, est située à environ 2 km au Nord de la parcelle des Roches et 3.3 km au Nord de la parcelle du Moulin. Cette ZNIEFF est définie principalement pour le caractère remarquable de la qualité des eaux du Soanan et de l'Azergues jusqu'à la confluence avec la Brévenne. On retrouve la plupart des espèces mentionnées pour la ZNIEFF de type II décrite précédemment. Les espèces remarquables de cette ZNIEFF sont principalement inféodées au milieu aquatique (Ecrevisse, libellules, amphibiens et oiseaux).

**La ZNIEFF de type I « Carrière de Vindry »**, est située à environ 2.9 km à l'Ouest de la parcelle des Roches et 1.9 km à l'Ouest de la parcelle du Moulin. Ce site est une ancienne carrière dont l'activité d'exploitation a cessé dans les années 1990. Le front de taille créé par l'exploitation a conduit à l'apparition d'une importante falaise favorable notamment au Grand-duc d'Europe qui y s'établit depuis plusieurs années. La Huppe fasciée et le Petit gravelot font également partie des oiseaux nicheurs remarquables sur le site.



*Alyte accoucheur - Symbios*

Une mare est présente sur la plateforme de l'ancienne carrière et permet le



développement de plusieurs espèces d'amphibiens des milieux pionniers comme le Crapaud calamite et l'Alyte accoucheur.

### 3.1.2 Natura 2000

Les premiers sites Natura 2000 se situent à plus de 17 km des parcelles évaluées et n'auront pas de liens écologiques sur celles-ci.

### 3.1.3 Les Espaces Naturels Sensibles (ENS)

L'ENS (Espace naturel Sensible) « Crêt d'Arjoux » est présent à environ 1.7 km au Sud de la parcelle du Moulin. Le site culmine à 815 m au Mont d'Arjoux permettant aux espèces floristiques et faunistiques de l'étage montagnard de se développer. Le Mont d'Arjoux, entièrement boisé, contraste avec le paysage agricole ouvert en contre-bas (dont la vallée de la Turdine). L'espace agricole est constitué d'un bocage où les prairies humides et sèches se juxtaposent. Le site est ponctué d'un réseau de mares favorable aux amphibiens, comme le Sonneur à ventre jaune, l'Alyte accoucheur, ou le Triton alpestre. On retrouve également des espèces d'oiseaux liées au milieu boisés, rupestres et bocagers comme le Grand-duc d'Europe, le Hibou moyen-duc, la Chevêche d'Athéna, le Circaète Jean-le-Blanc, les Busards Saint-martin et cendré, ou la Huppe fasciée.

### 3.1.4 Les autres zonages naturels

Aucun autre zonage naturel est présent dans un rayon de 3 km autour des parcelles évaluées (APPB, Réserves ou Parc naturels).

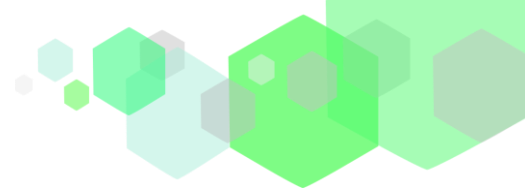
### 3.1.5 Implications du zonage naturel pour les parcelles évaluées

Au regard de la surface et de la physionomie des parcelles évaluées, celles-ci ne semblent pas favorables à l'établissement de tout ou partie du cycle biologique des espèces à enjeux présentes dans ces différentes ZNIEFF et ENS. La parcelle du Moulin peut potentiellement être utilisée pour l'alimentation temporaire du Grand-duc d'Europe, du Hibou moyen-duc et de la Chevêche d'Athéna, bien qu'elles ne s'éloignent rarement à plus de 2 km de leur site de nidification. Les milliers d'hectares de bocage présents aux abords des ZNIEFF et ENS concernées et des parcelles évaluées, constituent des espaces favorables à l'alimentation de ces espèces. Les modifications de zonages des parcelles évaluées ne remettront pas en cause les fonctionnalités locales pour ces espèces à enjeux.

## 3.2 Les autres données naturalistes

D'autres bases de données ont été expertisées afin d'obtenir des informations complémentaires sur les enjeux de biodiversité potentiels des abords des parcelles évaluées. Les données de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN) ont été consultées dans le but de vérifier la répartition notamment de potentielles autres espèces à enjeux présentes sur la commune. Ainsi, la consultation du portail national a permis de mettre en avant la présence de la Pie-grièche écorcheur, du Milan noir et du Milan Royal, de l'Alouette lulu, de l'Epervier d'Europe, de l'Hirondelle rustique, de l'Hirondelle de rocher, du Rouge-queue à front blanc, de l'Effraie des clochers, du





Pic épeichette, de la Loure d'Europe, ou du Muscardin pour les espèces les plus remarquables.

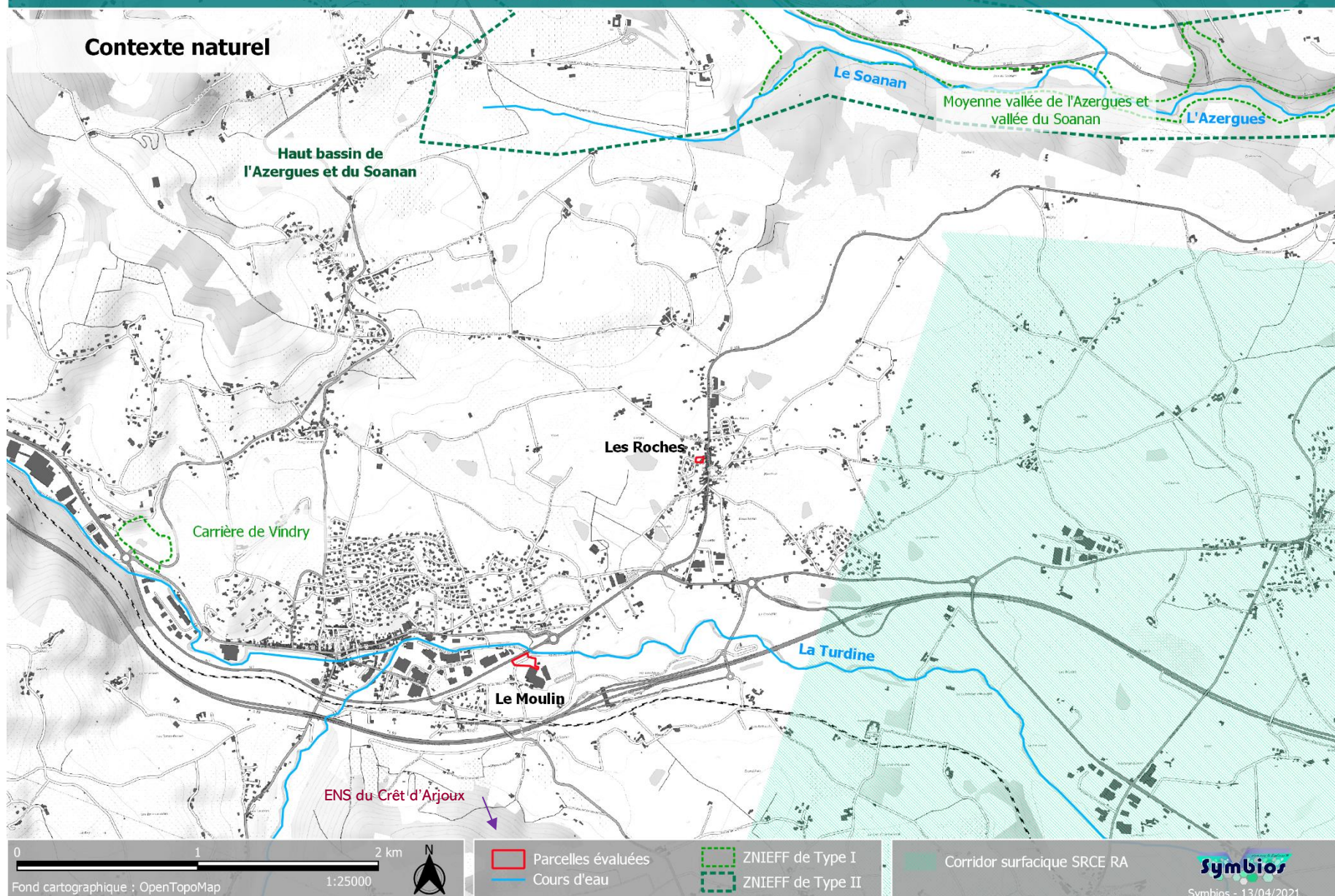
Au regard de la surface et de la physionomie des parcelles évaluées, celles-ci ne semblent pas favorables à l'établissement de ces espèces à enjeux. Les parcelles, et particulièrement la parcelle du Moulin peuvent potentiellement être utilisées pour l'alimentation temporaire des oiseaux. Les milliers d'hectares de bocage présents aux abords des parcelles évaluées, constituent des espaces favorables à l'alimentation de ces espèces, et les modifications de zonages ne remettront pas en cause les fonctionnalités locales.

### 3.3 Trame verte et Bleue – Éléments du SRCE Rhône-Alpes

La consultation des du SRCE Rhône-Alpes (éléments de l'ancienne région pour le SRADDET Auvergne-Rhône-Alpes), montre l'absence de corridors linéaires d'importance aux abords des parcelles évalués. On retrouve un corridor surfacique d'importance régionale à environ 900 m à l'Est de la parcelle des Roches et 1.4 km à l'Est de la parcelle du Moulin. Ce large corridor permet de faire le lien entre le massif de l'Arjoux au Sud et la vallée de l'Azergues au Nord. La vallée plane et ouverte de la Turdine permet en effet une connexion fonctionnelle entre ces éléments et réservoirs de biodiversité locaux. Ce corridor est lié à la sous-trame des milieux ouverts et permet le maintien de fonctionnalités écologiques Nord/Sud pour les guildes d'espèces qui y sont inféodées.

Les modifications de zonage des parcelles évaluées n'auront aucune incidence sur ces fonctionnalités écologiques (hors zonage du corridor, surfaces très limitées).

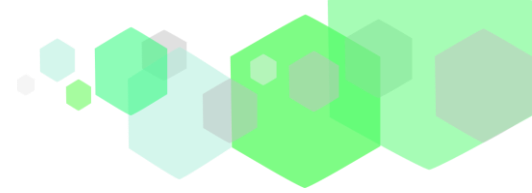
Contexte naturel



MODIFICATION DU PLU DE VINDRY-SUR-TURDINE. PREDIAGNOSTIC ET EVALUATION DES POTENTIALITES ECOLOGIQUES DE 2 PARCELLES SOUMISES A MODIFICATION DE ZONAGE.

Avril 2021





## 4 Méthodologies

### 4.1 Calendrier d'intervention

Ainsi, au regard des conclusions de la préanalyse du contexte écologique, les principales espèces à enjeux recherchées dans le cadre de ce pré-diagnostic établi au début du printemps, sont la Chevêche d'Athéna et l'Alyte accoucheur.

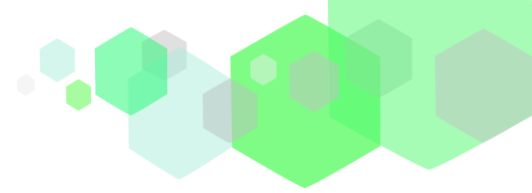
**Les inventaires de terrain se sont déroulés les 4 et 5 avril 2021.**

Calendrier des campagnes de terrain		
Objectifs	Dates	Météo / Commentaires
Passage en journée. Prise de connaissance des parcelles. Evaluation des habitats d'espèces. Premier recensement des espèces présentes (oiseaux, insectes reptiles).	Après-midi du 4 avril	Beau temps, 16°C, vent faible. Potentialités écologiques faibles sur les parcelles évaluées.
Passage en soirées pour l'inventaire des oiseaux nocturnes et des amphibiens	Soirée du 4 avril	Ciel clair, 14 à 10°C, vent faible à nul. Pas de résultats pour les écoutes. Quelques chiroptères en chasse.
Passage en matinée pour le recensement des oiseaux et des reptiles.	Matinée du 5 avril	Beau temps, 5 à 10°C, vent faible à nul. Peu d'oiseaux sur les parcelles, densité plus forte aux abords, pas d'amphibiens en refuges. Très peu de reptiles.

### 4.2 Démarche

Pour avoir une idée plus précise des enjeux potentiels de biodiversité concernant les deux parcelles objet des révisions, SYMBIOS a effectué des visites de terrain au début du mois d'avril. Ces visites ont permis d'évaluer les potentialités pour la faune protégée essentiellement. Les espèces déjà présentes ont été notées et une analyse des habitats a permis d'appréhender les potentialités pour les espèces et groupes à enjeux réglementaire (espèces protégées) et de conservation (espèces menacées).

Cette visite de terrain ne peut être considérée comme suffisante au recensement des espèces présentes durant leur cycle biologique et à l'évaluation des tous les enjeux potentiels.



### 4.3 Analyse des fonctionnalités - Evaluation des potentialités

La première démarche a consisté à analyser les fonctionnalités des parcelles pour la biodiversité. Les habitats présents ont été analysés dans leurs fonctionnalités pour la faune.

Les strates végétales et les éléments naturels des parcelles ont été évalués pour leur capacités d'accueil des espèces. La présence d'habitats fonctionnels a permis d'évaluer les potentialités de présence des espèces et groupes d'espèces à enjeux réglementaire et/ou de conservation.

**Pour les oiseaux**, la présence de linéaires arbustifs ou arborés, d'arbres isolés, de cavités arboricoles, ou de bâti favorable a permis d'évaluer les capacités d'accueil des parcelles pour les espèces liées à ces habitats.

**Pour les amphibiens**, la recherche de pièces d'eau permanentes ou temporaires a permis de statuer sur les potentialités pour leur reproduction. Les éléments favorables à leur refuge ont également été recherchés et inspectés (fourrés, dépôts de matériaux, amoncellement d'éléments minéraux...).

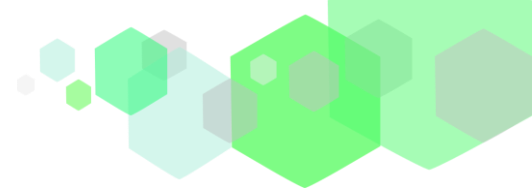
**Pour les reptiles**, la recherche de fourrés arbustifs, friches et éléments favorables à leur refuge a permis d'évaluer les potentialités de présence et reproduction sur les parcelles concernées.

**Pour les chiroptères (chauves-souris)**, une recherche de cavités arboricoles favorables au gîte a été menée lors du passage sur les parcelles. Une évaluation des potentialités a été mise en place par l'analyse des caractéristiques arboricoles observées. Le gîte bâti potentiel a été noté lorsqu'il était présent. Les éléments du paysage favorables à la chasse des chiroptères ont été également analysés sur le terrain.

**Pour les insectes**, les strates végétales ont été analysées dans leur potentialité pour les papillons de jours et les orthoptères principalement. Les potentialités pour les odonates ont été évaluées par la recherche de pièces d'eau permanentes favorables à leur reproduction. Les arbres favorables aux coléoptères protégés (Grand capricorne principalement) ont été recherchés.

### 4.4 Relevés des espèces présentes

Les visites de terrain ont également permis de relever la présence de toutes les espèces qui occupent les parcelles au début du printemps. Les visites en journée ont concerné principalement l'inventaire des oiseaux précoces (passage en début de saison) et des reptiles. Un bref passage en soirée a permis d'évaluer la présence des oiseaux nocturnes et des amphibiens. Une étude des chiroptères n'a pu être mise en place au regard de la période et du délai d'intervention.



#### 4.4.1 Les oiseaux

Afin d'inventorier les communautés d'oiseaux nicheurs déjà présentes sur les parcelles, une méthode standardisée a été mise en œuvre. Cette méthode s'apparente à la méthode des IPA, par la mise en place de points d'écoute et d'observation.

La plupart des habitats présents sur les parcelles sont échantillonnés afin de recenser un maximum d'espèces. Chaque cortège (boisement, milieux semi-ouvert, bocage, bâti...) présent sur le site, est ainsi expertisé. Un nombre pertinent de points d'écoute et d'observation a été mis en place en fonction de la surface des parcelles et de la richesse des habitats d'espèces. Le statut biologique des espèces (nicheur certain, probable ou possible) est évalué en fonction du comportement observé des oiseaux.

Le passage en soirée a permis d'avoir une idée des potentialités pour les oiseaux nocturnes. Des espèces comme la Chouette hulotte et la Chevêche d'Athéna ont été ciblées par une écoute des chants nocturnes sur les parcelles (espèces régulières dans l'Ouest Lyonnais).

#### 4.4.2 Les reptiles

Des recherches à vue ont été mises en place dans les micro-habitats favorables durant le parcours des parcelles. Les linéaires arbustifs et de lisière ont été parcourus à la recherche des reptiles potentiellement présents. Tous les éléments pouvant représenter un refuge pour les reptiles ont également inspectés. Chaque espèce et individu recensé a été noté. Le sexe, la maturité et le statut biologique des individus sont notés aux grés des observations.

#### 4.4.3 Les amphibiens

Le passage en début de soirée sur les parcelles a également permis de recenser les espèces présentes par la mise en place d'écoutes des chants d'amphibiens. L'Alyte accoucheur, régulièrement présents dans les bourgs de l'Ouest Lyonnais et mentionné dans l'analyse bibliographique a principalement été ciblé.

#### 4.4.4 Les insectes

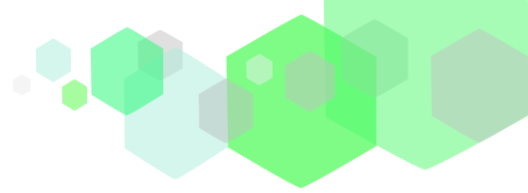
Tous les insectes observés lors du passage ont été notés. La période précoce d'intervention n'a toutefois permis que le recensement des quelques espèces de papillons de jour présents au début du printemps.

## 5 Résultats

### 5.1 Parcelles des Roches

#### 5.1.1 Occupation du sol

La parcelle est constituée de jardins abandonnés, de deux remises et d'un accès goudronné. La strate arborée présente 6 pieds représentés par des essences d'ornement (Tilleul, Laurier sauce, Prunus sp) et d'anciens vergers (Cerisiers). La strate arbustive est représentée par une haie d'ornement en limite Nord de la parcelle. La strate herbacée est constituée d'espèces de type prairiales d'anciens gazons non entretenus. Les espèces rudérales ou de friches commencent à coloniser la parcelle et sont peu présentes.



Le tènement étudié représente une surface de 1135 m<sup>2</sup>.

### 5.1.2 Oiseaux nicheurs recensés et potentialités

#### *Espèces des boisements, parcs et jardins*

La surface très réduite de la parcelles (1135 m<sup>2</sup>) et le nombre réduit d'éléments arborés (6 pieds) ne laissent que peu de fonctionnalité pour ce groupe. Aucune nidification en cours ou anciens nids n'ont été observés dans les arbres de la parcelle. Un vieux cerisier présente une cavité potentiellement favorable aux espèces cavicoles communes (mésanges), mais celle-ci est bouchée par un ancien nid de frelon. Sa fonctionnalité pour la nidification des oiseaux est donc nulle. La parcelle n'est a priori utilisée que pour l'alimentation de quelques espèces très communes comme la Mésange charbonnière (deux individus non nicheurs sur la parcelle) ou la Tourterelle turque (2 individus non nicheurs sur la parcelle).



*Cerisier à cavité - Symbios*



*Mésange charbonnière - Symbios*

Aux abords de la parcelle, les arbres d'ornement des jardins privés accueillent plusieurs espèces comme le Pinson des arbres, Le Verdier d'Europe, le Chardonneret élégant, le Serin cini, le Geai des chênes et la Pie bavarde. La parcelle peut les accueillir de façon temporaire pour leur alimentation.

#### *Espèces des milieux arbustifs*

La haie arbustive ornementale délimitant la parcelle au Nord ne fait pas l'objet de la présence d'oiseaux en cours de nidification. Aux abords, les massifs arbustifs présents dans les jardins environnants accueillent la Fauvette à tête noire et le Merle noir. La haie reste un habitat potentiel de nidification pour ces espèces.

#### *Espèces du bâti*

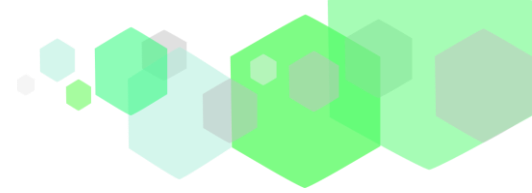
Sur la parcelle, deux remises sont présentes et sont potentiellement favorables à la nidification du Rouge-queue noir par exemple. Deux individus ont été observés dans la parcelle mais aucune nidification en cours ou anciens nids n'ont été observés. Les potentialités de nidification des espèces du bâti semblent faibles à nulles sur la parcelle.



*Rouge-queue noir - Symbios*

Aux abords, dans les maisons et bâtiments environnants, on note la présence du Choucas des tours, du Moineau domestique, du Pigeon colombin et du Rouge-queue noir qui utilise la parcelle. Ces oiseaux peuvent temporairement utiliser la parcelle pour leur repos ou leur alimentation.





### *Cas de la Chevêche d'Athéna*

Il s'agit d'une espèce nocturne emblématique de l'Ouest Lyonnais. L'espèce est en effet récurrente dans les arbres à cavité des anciens vergers ou les maisons rurales des bourgs. Une écoute des oiseaux nocturnes à été entreprise mais aucune espèce n'a été recensée. Une repasse du chant de la Chevêche d'Athéna a été mise en place et n'a donné aucun résultat. L'espèce est active vocalement à cette période (début de printemps) et il est probable qu'il n'y ai pas de couple nicheur dans le secteur. Des secteurs de bocage favorables sont présents à moins de 200 m au Nord et à l'Est. Si l'espèce cherche à s'installer, il est probable qu'elle privilégie les arbres à cavité du bocage ou les habitations rurales en limite du bourg.

### *Conclusion sur les potentialités pour les oiseaux*

Au regard des éléments présents sur la parcelle et des observations réalisées, les potentialités de nidification des oiseaux de la strate arborée ou du bâti sont faibles à nulles. Concernant la strate arbustive, le linéaire de haie concerné étant limité (35 m), le nombre de couple potentiel reste faible (un à deux couples). Les potentialités de nidification pour les oiseaux de la strate arbustive est donc faible.

La surface réduite de la parcelle en limite également les fonctionnalités pour l'alimentation. Les potentialités pour l'alimentation des oiseaux sont moyennes sur cette parcelle abandonnée (libre évolution de la végétation favorisant la production de graine et des cortèges d'invertébrés consommés par les oiseaux). C'est le principal intérêt de cette parcelle pour les oiseaux.

Des secteurs de bocages étant présents à moins de 200 m de la parcelle, il est probable que l'aménagement de la parcelle ait peu d'incidence sur les fonctionnalités locales pour les oiseaux (pas d'arbres favorables à la nidification sur la parcelle, des centaines d'hectares de bocage présent aux abords).

Par ailleurs, les espèces à enjeux mentionnées par la bibliographie ne trouvent pas d'habitats favorables sur cette parcelle.



Nom scientifique	Nom vernaculaire	Pr. France	LR Fr.	LR RA.	Enjeu Loc.	Obs.Parcelle	Abords
Carduelis carduelis	Chardonneret élégant	Art. 3	VU	LC	Faible		Nidification possible
Corvus monedula	Choucas des tours	Art. 3	LC	NT	Moyen		Nidification possible
Sylvia atricapilla	Fauvette à tête noire	Art. 3	LC	LC	Faible	Nidification possible	Nidification possible
Garrulus glandarius	Geai des chênes	-	LC	LC	Faible		Nidification possible
Turdus merula	Merle noir	-	LC	LC	Faible	Nidification possible	Nidification possible
Parus major	Mésange charbonnière	Art. 3	LC	LC	Faible	Alimentation/Repos	Nidification possible
Passer domesticus	Moineau domestique	Art. 3	LC	NT	Moyen		Nidification possible
Pica pica	Pie bavarde	-	LC	NT	Faible		Nidification possible
Columba oenas	Pigeon colombin	-	LC	VU	Assez fort		Nidification possible
Fringilla coelebs	Pinson des arbres	Art. 3	LC	LC	Faible		Nidification possible
Phoenicurus ochruros	Rougequeue noir	Art. 3	LC	LC	Faible	Alimentation/Repos	Nidification possible
Serinus serinus	Serin cini	Art. 3	VU	LC	Faible		Nidification possible
Streptopelia decaocto	Tourterelle turque	-	LC	LC	Faible	Alimentation/repos	Nidification possible
Carduelis chloris	Verdier d'Europe	Art. 3	VU	LC	Faible		Nidification possible

*Oiseaux recensés sur la parcelle des Roches ou ses proches abords*

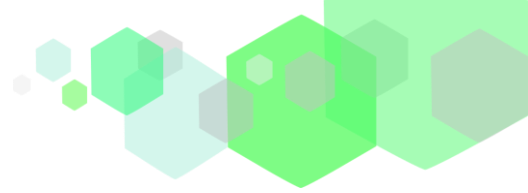
Pr. France	Protection nationale
LR Fr.	Liste Rouge France
LR RA Nich.	Liste Rouge Rhône-Alpes
Enjeu Loc.	Enjeu local
Obs.Parcelle	Observations sur la parcelle

### 5.1.3 Potentialités pour les amphibiens

Aucune pièce d'eau permanente ou temporaire n'est présente sur la parcelle. Les potentialités de reproduction des amphibiens est donc nulle. Des tas de gravats et stockage de pierres sèches sont présents aux abords des remises sur la parcelle. Ils peuvent constituer des habitats de refuge et places de chant pour les espèces anthropophiles comme l'Alyte accoucheur. Le passage en soirée a également été mis en place pour l'écoute du chant des amphibiens. Ces écoutes n'ont donné aucun résultat concernant l'Alyte accoucheur. Il est probable qu'aucune population reproductrice ne soit présente dans la parcelle ou ses proches abords.

Des Grenouilles vertes (groupe Pelophylax sp) ont été entendues au Nord de la parcelle. Il est possible que de petites populations reproductrices soient présentes dans les bassins présents dans les jardins. La parcelle peut potentiellement être utilisée pour l'alimentation de cette population, tout comme les espaces de jardins présents au Nord.

Les fonctionnalités et potentialités sont donc nulles pour la reproduction et faibles pour l'alimentation des amphibiens sur la parcelle.



#### 5.1.4 Potentialités pour les reptiles

Peu d'habitats fonctionnels sont présents pour les reptiles sur la parcelle. Les espèces très communes et anthropophiles comme le Lézard des murailles sont potentiellement présentes. Au cours des passages réalisés en journée, malgré des recherches, aucun individu n'a été observé. Les tas de gravats, stockage de pierres sèches et tas de débris végétaux ont été inspectés, sans résultats. Il est probable que ce passage de début de printemps soit encore précoce pour le recensement des individus actifs.



*Eléments potentiellement favorable aux reptiles- Symbios*

Les autres espèces de reptiles sont probablement absentes. Les fonctionnalités sont très limitées par la présence de murets sans disjointements encadrant la parcelle par le Sud, l'Est et l'Ouest. Les espèces nécessitant un territoire vital plus important et une naturalité plus prononcée de leurs habitats ne trouvent pas de fonctionnalités nécessaires à leur développement sur la parcelle (Lézard à deux raies et Couleuvre verte et jaune parmi les plus communes). L'enrichissement encore précoce de la parcelle ne favorise pas les espèces moins anthropophiles.

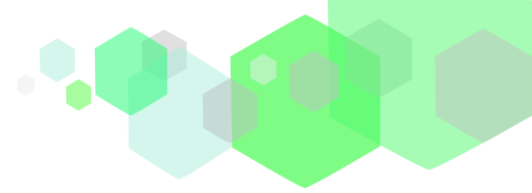
Les potentialités pour les reptiles sont donc faibles pour la reproduction à moyenne pour l'alimentation sur la parcelle, avec une présence probable du Lézard des murailles.

#### 5.1.5 Potentialités pour les chiroptères (chauves-souris)

Le Cerisier à cavité ne présente pas de caractéristiques favorables au gîte même temporaire des chiroptères. La cavité bouchée n'est en effet pas favorable à l'installation d'individus dans cet arbre. Les autres arbres sont trop jeunes et ne présentent aucun élément favorable au gîte. Les remises ne présentent *a priori* pas d'éléments favorables au gîte anthropophile des chiroptères. L'une d'entre elles est totalement ouverte sur un côté et l'autre présente une toiture en fibrociment ondulé et une probable absence de charpente, ne créant pas d'interstices favorables au gîte.

En ce qui concerne l'alimentation, quelques individus ont été observés en chasse lors de la soirée de prospection. La parcelle abandonnée peut représenter une faible surface favorable à leur alimentation.

Les potentialités sont donc faibles à nulles pour le gîte des chiroptères sur la parcelle. Les potentialités pour l'alimentation sont faibles et la parcelle ne représente qu'une infime partie du territoire de chasse favorable présent aux abords. Ces espèces peuvent parcourir plusieurs kilomètres pour leur alimentation, et les nombreux jardins et centaines d'hectares de bocage présents dans un rayon de 500 m leur sont favorables.



### 5.1.6 Insectes recensés et potentialités

L'absence de pièces d'eau induit une absence de potentialités pour les odonates (libellules).

Les espèces de papillons jours protégés et/ou à enjeux de conservation, sont inféodés à des habitats très particuliers, absents de la parcelle. La strate herbacée en libre évolution est potentiellement favorable à plusieurs espèces des milieux ouverts, toutefois communes et ne représentant pas d'enjeu de conservation particuliers. Seul un individu de Tircis a été observé. Il s'agit d'une espèce des lisières et fourrés très commune dans la région et à l'échelle nationale. La parcelle de surface réduite et de relative homogénéité, n'est favorable qu'à un nombre réduit d'espèce. Les potentialités sont faibles, avec une présence possible des espèces les plus communes et aux exigences écologiques les moins sélectives.



Tircis - Symbios

Pour les orthoptères, leur espace vital étant très restreint et la parcelle ayant tendance à s'enfricher, les potentialités sont moyennes pour les espèces les plus communes et aux exigences écologiques les moins sélectives. Aucune espèce protégée ou à enjeux de conservation remarquable n'est potentielle sur la parcelle.

Concernant les coléoptères protégés, le plus commun et régulièrement observé en zone rurale et bocagère est le Grand capricorne (*Cerambyx cerdo*). Le Lucane cerf-volant, non protégé en France mais inscrit à l'Annexe II de la Directive Habitat Faune Flore (Natura 2000) et également régulier dans la région. L'arbre le plus mûre sur la parcelle, le Cerisier à cavité, ne présente aucune trace de présence et n'est pas favorable au développement de ces espèces (liées principalement aux vieux Chênes de bocage ou de lisière dans la région).

Les potentialités pour les insectes protégés sont nulles sur la parcelle. Elles sont faibles à moyennes pour les papillons de jours et les orthoptères communs.

## 5.2 Parcelle du Moulin

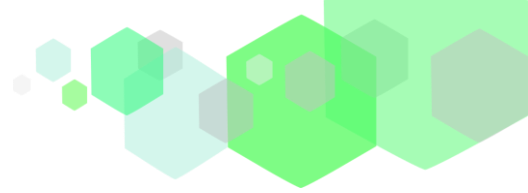
### 5.2.1 Occupation du sol

La parcelle est constituée du talus arboré de la N7, d'un fossé sec en pied de talus (eaux de ruissellement de la N7), de la haie de limite de propriété à l'Est, de zone de remblais et dépôts de matériaux liés à l'activité des serres du Moulin, d'une végétation de type prairiale et de la voirie du chemin du Moulin. La strate arborée est constituée d'essences ornementales (Sapin type Douglas, Cyprès, Bouleau), de Robinier faux-acacia (essence majoritaire sur le talus de la N7), de Cerisier ou de Noisetier. La strate arbustive est principalement représentée par le Prunelier ou le Cornouiller sanguin. La strate herbacée semble présenter un recouvrement d'espèces à tendance méso-hygrophile. L'avis d'un botaniste pourrait être nécessaire pour conclure sur le caractère humide sur critère de végétation de tout ou partie de la parcelle.

Le tènement étudié représente une surface de 6366 m<sup>2</sup>.

MODIFICATION DU PLU DE VINDRY-SUR-TURDINE. PREDIAGNOSTIC ET EVALUATION DES POTENTIALITES ECOLOGIQUES DE 2 PARCELLES SOUMISES A MODIFICATION DE ZONAGE.





## 5.2.2 Oiseaux nicheurs recensés et potentialités

### *Espèces des boisements, parcs et jardins*

La surface de cette parcelle est également réduite (6366 m<sup>2</sup>) et le nombre réduit d'éléments arborés présents en limite Nord et Est, ne laisse que peu de fonctionnalité pour ce groupe. Le dérangement lié au trafic sur la N7 réduit probablement les potentialités de nidification dans le linéaire arboré présent sur le talus. Aucune nidification en cours ou anciens nids n'ont été observés dans les arbres de la parcelle. Un cerisier remarquable est présent en limite Est et un individu chanteur de Mésange charbonnière y est recensé. Il est possible que l'espèce niche dans cet arbre.



Alignement arboré du talus de la N7 - Symbios

La parcelle est *a priori* utilisée pour l'alimentation de quelques espèces malgré une absence d'observation de ce comportement. Les arbres servent également de reposoir pour quelques espèces comme la Pie-bavarde ou la Tourterelle turque.

Aux abords de la parcelle, les arbres d'ornement des jardins privatifs et les bosquets environnants accueillent plusieurs espèces comme le Pigeon ramier, la Mésange charbonnière, la Mésange bleue, le Serin cini, la Grive draine, ou l'Etourneau sansonnet. La parcelle peut les accueillir de façon temporaire pour leur alimentation.

### *Espèces des milieux arbustifs*

La haie arbustive ornementale délimitant la parcelle à l'Est accueille des individus chanteurs de Rouge-gorge familier et de Fauvette à tête noire. Il est probable qu'un couple de chaque espèce niche ici. Un massif de Prunelier est présent en limite Nord-Ouest de la parcelle et accueille un couple nicheur de Fauvette à tête noire. Les fourrés présents sur le talus de la N7 accueillent un Merle noir sans preuve de nidification.



Rouge-gorge familier - Symbios

Aux abords, les massifs arbustifs présents dans les jardins environnants accueillent d'autres individus de Fauvette à tête noire, Rouge-gorge familier ou Merle noir.

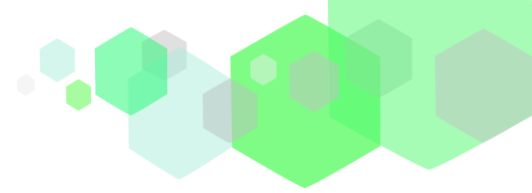
### *Espèces du bâti*

Sur la parcelle, les serres en exploitation (les serres du Moulin) ne sont pas favorables à la nidification des oiseaux liés au bâti.

Aux abords, dans les maisons et bâtiments environnants, on note la présence du Choucas des tours, du Moineau domestique, du Pigeon colombin, du Rouge-queue noir et du Faucon crécerelle. Pour cette espèce, un couple semble nicher (cris d'alarme) dans les anciens silos aujourd'hui occupés par l'entreprise Loisirs Habitats. Ces oiseaux peuvent temporairement utiliser la parcelle pour leur repos ou leur alimentation.



Faucon crécerelle - Symbios



### *Espèce des milieux aquatiques*

La présence de la Turdine aux proches abords (Nord-Est) est favorable à la présence de la Bergeronnet des ruisseaux, observée de passage aux abords de la parcelle. Celle-ci ne présente aucune fonctionnalité pour cette espèce.

### *Cas de la Chevêche d'Athéna*

Une écoute des oiseaux nocturnes a également été entreprise sur cette parcelle. Une repasse du chant de la Chevêche d'Athéna a été mise en place et n'a donné aucun résultat. L'espèce est active vocalement à cette période (début de printemps) et il est probable qu'il n'y ai pas de couple nicheur dans le secteur. Des secteurs de bocage et bâti potentiellement favorables sont présents à environ 250 m au Sud. L'absence de résultats suite aux repasses laisse supposer que l'espèce est absente. Si l'espèce cherche à s'installer, il est probable qu'elle privilégie les arbres à cavité du bocage ou les habitations rurales au Sud.

### *Conclusion sur les potentialités pour les oiseaux*

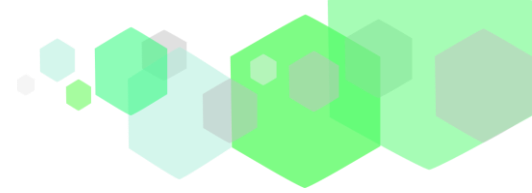
Au regard des éléments présents sur la parcelle et des observations réalisées, les potentialités de nidification des oiseaux de la strate arborée sont faibles (un couple de Mésange charbonnière possible) et nulles pour les espèces du bâti. Concernant la strate arbustive, le linéaire de haie concerné étant limité (70 m), le nombre de couple potentiel reste faible (un couple de Fauvette à tête noire et un couple de Rouge-gorge familier probables). Le massif de Prunelier ne peut probablement accueillir qu'un couple de Fauvette à tête noire. Les potentialités de nidification pour les oiseaux de la strate arbustive est donc faible.

La surface réduite de la parcelle en limite également les fonctionnalités pour l'alimentation. L'activité de des serres du Moulin limite également l'occupation de la parcelle par le dérangement qu'elle peut engendrer. Les potentialités pour l'alimentation des oiseaux est donc faible à moyenne sur cette parcelle. Des prairies de fauche sont présentes aux proches abords, les fonctionnalités locales pour l'alimentation sont donc assurées également par ces parcelles.

Des prairies jouxtant la parcelle, et des secteurs de bocages étant présents à moins de 250 m de la parcelle, il est probable que l'aménagement de tout ou partie de la parcelle ai peu d'incidence sur les fonctionnalités locales pour les oiseaux (pas d'arbres favorables à la nidification sur la parcelle, des centaines d'hectares de bocage présent aux abords). Seul trois couples maximums d'espèces protégées des milieux arbustifs (Fauvette à tête noire et Rouge-gorge familier) et un couple de la strate arborée (Mésange charbonnière) seront probablement impactés dans l'optique d'un aménagement total de la parcelle. Ces espèces sont très communes et peu exigeante et trouveront des habitats favorables aux proches abords.

Par ailleurs, les espèces à enjeux mentionnées par la bibliographie ne trouvent pas d'habitats favorables sur cette parcelle. L'alimentation des rapaces à grands territoires comme les Hiboux grand-duc et Moyen-duc présents aux abords (1 à 3 km) ne sera pas remise en cause au regard des surfaces d'habitats favorables aux abords de leur secteurs de nidification avérés ou supposés.





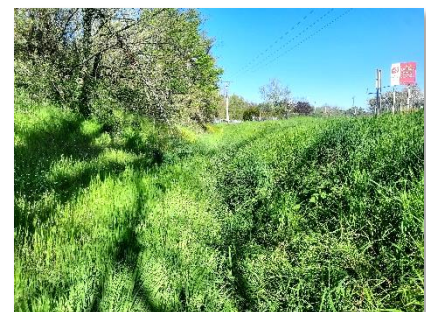
Nom scientifique	Nom vernaculaire	Pr. France	LR Fr.	LR RA.	Enjeu Loc.	Obs.Parcelle	Abords
Motacilla cinerea	Bergeronnette des ruisseaux	Art. 3	LC	LC	Faible	Alimentation/repos	Nidification possible
Corvus monedula	Choucas des tours	Art. 3	LC	NT	Moyen		Nidification possible
Sturnus vulgaris	Etourneau sansonnet	-	LC	LC	Faible		Nidification possible
Falco tinnunculus	Faucon crécerelle	Art. 3	NT	LC	Faible		Nidification probable
Sylvia atricapilla	Fauvette à tête noire	Art. 3	LC	LC	Faible	Nidification probable	Nidification possible
Turdus viscivorus	Grive draine	-	LC	LC	Faible		Nidification possible
Turdus merula	Merle noir	-	LC	LC	Faible	Nidification possible	Nidification possible
Cyanistes caeruleus	Mésange bleue	Art. 3	LC	LC	Faible		Nidification possible
Parus major	Mésange charbonnière	Art. 3	LC	LC	Faible	Nidification probable	Nidification possible
Passer domesticus	Moineau domestique	Art. 3	LC	NT	Moyen	Alimentation/repos	Nidification possible
Pica pica	Pie bavarde	-	LC	NT	Faible	Alimentation/repos	Nidification possible
Columba oenas	Pigeon colombin	-	LC	VU	Assez fort		Nidification possible
Columba palumbus	Pigeon ramier	-	LC	LC	Faible		Nidification possible
Erithacus rubecula	Rougegorge familier	Art. 3	LC	LC	Faible	Nidification probable	Nidification possible
Phoenicurus ochruros	Rougequeue noir	Art. 3	LC	LC	Faible		Nidification possible
Serinus serinus	Serin cini	Art. 3	VU	LC	Faible		Nidification possible
Streptopelia decaocto	Tourterelle turque	-	LC	LC	Faible	Alimentation/repos	Nidification possible

*Oiseaux recensés sur la parcelle du Moulin ou ses proches abords*

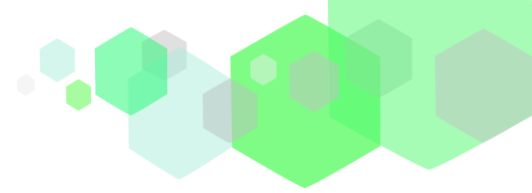
Pr. France	Protection nationale
LR Fr.	Liste Rouge France
LR RA Nich.	Liste Rouge Rhône-Alpes
Enjeu Loc.	Enjeu local
Obs.Parcelle	Observations sur la parcelle

### 5.2.3 Potentialités pour les amphibiens

Aucune pièce d'eau permanente ou temporaire n'est présente sur la parcelle. Les potentialités de reproduction des amphibiens est donc nulle. Des tas de gravats et stockage de matériaux sont présents aux abords des serres en exploitation. Ils peuvent constituer des habitats de refuge et places de chant pour les espèces anthropophiles comme l'Alyte accoucheur. Le passage en soirée a également été mis en place pour l'écoute du chant des amphibiens. Ces écoutes n'ont donné aucun résultat. Les éléments favorables aux refuges ont été inspectés le lendemain, sans résultats. Il est probable qu'aucune population reproductrice ne soit présente dans la parcelle ou ses proches abords.



*Fossé sec au pied de la N7 - Symbios*



Le fossé sec du talus de la N7 ne semble être mis en eaux qu'en cas de fortes pluies, il n'est donc pas fonctionnel pour la reproduction des amphibiens.

Les fonctionnalités et potentialités sont donc *a priori* nulles pour la reproduction et l'alimentation des amphibiens sur la parcelle du Moulin.

#### 5.2.4 Reptiles recensés et potentialités

Peu d'habitats fonctionnels sont présents pour les reptiles sur la parcelle. Au cours des passages réalisés en journée, les recherches ont permis le recensement du Lézard des murailles. Un individu a été observé sur le talus de la N7. Il est probable qu'une petite population occupe cette partie de la parcelle. Les tas de gravats, et stockage de matériaux aux abords des serres en exploitation ont été inspectés, sans résultats. Il est probable que ce passage de début de printemps soit encore précoce pour le recensement des individus actifs.

Les autres espèces de reptiles sont probablement absentes. Les fonctionnalités sont très limitées et les habitats favorables sont peu représentés. Quelques fourrés existent sur le talus de la N7 et des espèces comme le Lézard à deux raies, voire la Couleuvre verte et jaune restent potentielles. Les potentialités sont toutefois faibles au regard de la surface réduite de ces micro-habitats et de l'absence de continuités écologiques favorables aux reptiles (linéaire de fourrés non significatif).

Les potentialités pour les reptiles sont donc faibles sur la parcelle, avec une présence avérée du Lézard des murailles.

#### 5.2.5 Potentialités pour les chiroptères (chauves-souris)

Les arbres de la parcelle ne présentent aucun élément favorable au gîte. Aucune cavité, fissures ou décollement d'écorce fonctionnel n'a été observé. Les serres en exploitations ne présentent pas d'éléments favorables au gîte anthropophile des chiroptères. Les installations ne présentent pas de cavités ou interstices pouvant accueillir les chiroptères en gîte même temporaire. Aux proches abords de la parcelle, le pont de la N7 surplombant le cours de la Turdine présente un interstice linéaire pouvant être utilisé pour le gîte des chiroptères. Les potentialités sont faibles à moyennes et aucun chiroptère n'a été observé lors des



Lézard des murailles - Symbios



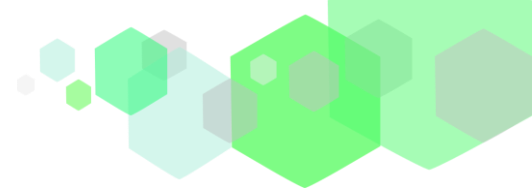
Lézard à deux raies - Symbios



Fourré potentiellement favorable aux reptiles- Symbios



Pont de la N7 potentiellement favorable au gîte des chiroptères- Symbios



passages d'avril sur le site. La modification de zonage de la parcelle ne remettra pas en cause ce gîte potentiel.

En ce qui concerne l'alimentation, quelques individus ont été observés en chasse lors de la soirée de prospection. Le linéaire arboré le long du talus de la N7 peut représenter un axe de chasse et de transit favorable. Le cours de la Turdine et sa ripisylve présents aux proches abords sont toutefois bien plus fonctionnels. La parcelle peut représenter une faible surface favorable à leur alimentation (6000 m<sup>2</sup>).

Les potentialités sont donc faibles à nulles pour le gîte des chiroptères sur la parcelle. Les potentialités pour l'alimentation sont faibles et la parcelle ne représente qu'une infime partie du territoire de chasse favorable présent aux abords. Ces espèces peuvent parcourir plusieurs kilomètres pour leur alimentation, et les centaines d'hectares de bocage présents dans un rayon de 500 m leur sont favorables.

#### 5.2.6 Insectes recensés et potentialités

L'absence de pièces d'eau induit une absence de potentialités pour les odonates (libellules).

Les espèces de papillons jours protégés et/ou à enjeux de conservation, sont inféodés à des habitats très particuliers, absents de la parcelle. La strate herbacée est potentiellement favorable à plusieurs espèces des milieux ouverts, toutefois communes et ne représentant pas d'enjeu de conservation particuliers. Les recherches ont permis l'observation du Tircis, du Flambé, de la Piéride de la rave, de la Piéride du navet, de l'Aurore et de la Petite tortue, essentiellement le long du talus de la N7 exposé au Sud. Il s'agit d'espèce très commune ne représentant pas d'enjeu de conservation particulier. La parcelle de surface réduite et de relative homogénéité, n'est favorable qu'à un nombre réduit d'espèce. Les potentialités sont faibles, avec une présence d'espèces les plus communes et aux exigences écologiques les moins sélectives.



*Flambé - Symbios*



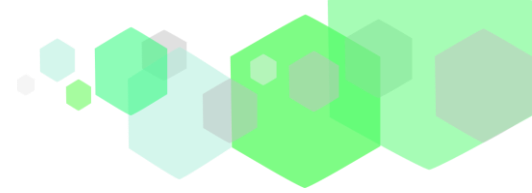
*Petite tortue - Symbios*

Pour les orthoptères, la parcelle étant assez homogène, les potentialités sont moyennes pour les espèces les plus communes et aux exigences écologiques les moins sélectives. Aucune espèce protégée ou à enjeux de conservation remarquable n'est potentielle sur la parcelle.

Concernant les coléoptères protégés, les arbres de la parcelle ne présentent aucune trace de présence et ne sont pas favorables à leur développement.

Les potentialités pour les insectes protégés sont nulles sur la parcelle. Elles sont faibles à moyennes pour les papillons de jours et les orthoptères communs (non protégés).





## 5.3 Conclusion sur les potentialités faunistiques des parcelles soumise à modification de zonage

### 5.3.1 La parcelle des roches

La parcelle des Roches, de par sa superficie, une strate arborée peu présente, un bâti peu fonctionnel pour la faune, et son enclavement dans l'habitats environnant, présente peu de potentialités écologiques pour la faune protégée ou à enjeux de conservation. Le principal intérêt réside dans une strate herbacée laissée à l'abandon, en libre évolution, pouvant servir à l'alimentation des oiseaux du secteur. Les passereaux protégés communs peuvent en effet profiter d'une parcelle productrice de graines et d'insectes. Toutefois, au regard de la présence de jardins et du bocage aux proches abords, ces espèces trouveront des secteurs favorables à leur alimentation suite à l'aménagement de la parcelle. L'impact sera non négligeable mais restera probablement faible pour l'alimentation des oiseaux.

En ce qui concerne les autres groupes, les potentialités sont faibles à nulles pour la reproduction et nulles à moyennes pour l'alimentation des espèces protégées. L'aménagement de la parcelle ne devrait pas remettre en cause les fonctionnalités locales pour les espèces.

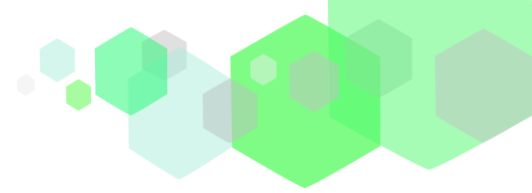
Il est probable qu'en ce qui concerne les espèces protégées, seul le Lézard des murailles se reproduise ici.

	Potentialités	
	Reproduction	Alimentation /Repos
Oiseaux protégés	Faible à Nulle	Moyenne
Oiseaux à enjeux	Nulle	Faible
Amphibiens (protégés)	Nulle	Faible
Reptiles (protégés)	Faible	Faible à Moyenne
Chiroptères (protégés)	Nulle	Faible
Insectes protégés	Nulle	Nulle

*Bilan des potentialités écologiques pour la faune sur la parcelle des Roches*



*La parcelle des Roches - Symbios*



### 5.3.2 La parcelle du Moulin

La parcelle du Moulin, de par sa superficie, une strate arborée peu présente, un bâti peu fonctionnel pour la faune, et sa proximité avec la N7, présente peu de potentialités écologiques pour la faune protégée ou à enjeux de conservation. Le principal intérêt réside dans la présence d'une strate arbustive et de fourrés favorables aux oiseaux et reptiles communs. Le linéaire arboré présent en pied de talus de la N7 peut également représenter un linéaire favorable mais limité pour la chasse et le transit des chiroptères. La strate herbacée de la parcelle peut fournir aux oiseaux du secteurs une ressource alimentaire en invertébré et micromammifères (Faucon crécerelle nicheur aux abords) mais limité aux regards des surfaces de bocage présent à moins de 300 m au Sud.

En ce qui concerne les autres groupes, les potentialités sont faibles à nulles pour les espèces protégées. L'aménagement de la parcelle ne devrait pas remettre en cause les fonctionnalités locales pour les espèces. Il est probable qu'en ce qui concerne les espèces protégées, seuls la Fauvette à tête noire, le Rouge-gorge familier, la Mésange charbonnière et le Lézard des murailles se reproduisent ici.

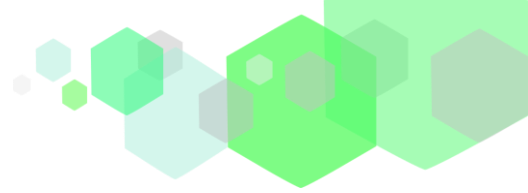
Suite à l'aménagement de la parcelle (zone d'aménagement limité en partie Est), l'impact sera faible pour la nidification (4 couples) et l'alimentation des oiseaux. Les travaux de défrichement nécessaires aux projets d'aménagement sur la parcelle devront être effectués entre octobre et décembre pour éviter tout impact direct de destruction de nichée.

	Potentialités	
	Reproduction	Alimentation /Repos
Oiseaux protégés	Faible (4 couples)	Faible à Moyenne
Oiseaux à enjeux	Nulle	Faible à Moyenne
Amphibiens (protégés)	Nulle	Nulle
Reptiles (protégés)	Faible	Faible à Moyenne
Chiroptères (protégés)	Faible à Nulle	Faible
Insectes protégés	Nulle	Nulle

*Bilan des potentialités écologiques pour la faune sur la parcelle du Moulin*



*Zone prévue à l'aménagement sur la parcelle du Moulin - Symbios*



## 6 Perspectives

D'autres volets comme la flore et les zones humides devrait être considérés dans l'optique d'un examen au cas par cas des incidences prévisibles des modifications de zonage du PLU sur les milieux naturels. Les potentialités concernant ces volets sont faibles à nulles sur la parcelle des Roches et faibles à moyennes sur la parcelle du Moulin. Cette dernière a vu le comblement d'un ruisseau autrefois présent sur la parcelle et une végétation particulière s'y développe. L'intervention d'un botaniste pourrait être nécessaire pour statuer sur le caractère humide de la végétation herbacée et de la parcelle. La bibliographie mentionne également la présence d'espèces floristiques protégées comme la Gagée des champs sur la commune. Cette espèce est souvent présente en milieu péri-urbain, l'avis d'un botaniste pourrait également permettre de prendre en compte le compartiment floristique pour les espèces protégées et les incidences prévisibles des modifications de zonage.

Concernant la faune, des préconisations pourraient être émises pour limiter le dérangement et éviter une destruction d'espèces protégées lors des travaux d'aménagement.